

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

FR/LN/CJ n° 2017/ 07

Objet de la délibération :

**ENFOUISSEMENT RESEAUX
AERIENS
RUE DU PRIEURÉ SAINT-
THOMAS**

**CONVENTION DE
COORDINATION AVEC
ENERGIE EURE-ET-LOIR
PROGRAMMATION ET
FINANCEMENT**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **29**Présents : **25**Pouvoir : **00**Votants : **25**

Date de la convocation :
7/11/2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 NOVEMBRE à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

RAMOND Françoise, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BELHOMME François, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, CASANOVA Paulette, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, DUCOUTUMANY Franck, RITTNER Sébastien, STECK Robert, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal.

Absents Excusés :

QUAGLIARELLA Lydie, CHERGUI Cendrine.

Absents :

PHILIPPE Didier, BEAUFORT Arnaud.

Secrétaire de séance : B. BONVIN

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal le projet d'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public, envisagé Rue du Prieuré Saint-Thomas, et précise que celui-ci a fait l'objet d'un avis favorable du bureau syndical quant à sa programmation et à son financement sur l'exercice budgétaire 2018.

Il convient à présent de statuer sur les modalités de réalisation de cette opération et d'arrêter le plan de financement établi à titre prévisionnel par ENERGIE Eure-et-Loir qui se présente comme suit :

1/Exécution des travaux :

| RESEAUX | Maîtrise d'ouvrage | COUT estimatif HT | PARTENARIAT | | | |
|-------------------------------------|----------------------|-------------------|----------------------|----------------|--------------|----------------|
| | | | ENERGIE Eure-et-Loir | | collectivité | |
| Distribution publique d'électricité | Environnement BT | | | | | |
| | Sécurisation BT | 158 000 € | 55% | 86 900 € | 45% | 71 100 € |
| | Modernisation HTA | | | | | |
| installations C.E.* | ENERGIE Eure-et-Loir | 50 000 € | 55% | 27 500 € | 45% | 22 500 € |
| éclairage public (génie civil) | collectivité | 14 000 € | 55% | 7 700 € | 45% | 6 300 € |
| éclairage public (candélabres)** | collectivité | 27 000 € | 55% | 14 850 € | 45% | 12 150 € |
| TOTAL | | 249 000 | | 136 950 | | 112 050 |

*installations C.E. : terrassements, fourreaux et chambres de raccordement pour réseaux de Communications électroniques

**coût fixé dans la limite de 1500,00 euros HT/candélabre (fourniture, pose, raccordement)

2/Frais de coordination :

Les travaux donneront lieu au versement d'une contribution complémentaire à ENERGIE Eure-et-Loir d'un montant de 4 600 euros pour frais de coordination des travaux d'enfouissement.

Sur l'exposé présenté par Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

- **APPROUVE** la programmation de ce projet d'enfouissement des réseaux pour 2018, et s'engage à ce que le lancement des travaux intervienne sur cette même année, l'octroi des aides financières par ENERGIE

Eure-et-Loir ne pouvant être maintenu dans le cas contraire,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération et **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants à son budget, la contribution de la collectivité aux travaux placés sous la maîtrise d'ouvrage d'ENERGIE Eure-et-Loir (électricité, communications électroniques) prenant la forme de fonds de concours déterminés dans la limite du plan de financement prévisionnel, et donnant lieu in fine à la présentation par ENERGIE Eure-et-Loir d'un bilan financier des travaux exécutés,

- **OPTÉ** pour l'option suivante quant aux modalités de versement de la contribution due à ENERGIE Eure-et-Loir concernant les travaux placés sous la maîtrise d'ouvrage de ce dernier :
 - versement en deux parts égales réparties sur 2 exercices budgétaires (2018 puis 2019).

- **PREND ACTE** du versement d'une contribution complémentaire à ENERGIE Eure-et-Loir pour exécution d'une mission de coordination de travaux d'enfouissement, d'un montant de 4 600 euros payable à réception des travaux,

- **SOLLICITE** au titre des travaux d'éclairage public l'octroi d'une subvention de la part d'ENERGIE Eure-et-Loir, dans les limites indiquées au plan de financement prévisionnel,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec ENERGIE Eure-et-Loir pour la réalisation des travaux d'enfouissement en coordination.

Extrait certifié exécutoire par le Maire à la date du et publié le

Fait et délibéré à Epernon, le 13 novembre 2017
Le Maire,
Françoise RAMOND

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20171113-D2017_11_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2017

Publication : 20/11/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.